

environnés, dans le respect et dans la crainte et de teuir éloignés à quatre ou cinq cents lieucs les ennemis de l'Etat. Son infatigable application aux affaires les plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qu'il s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie. Il le fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels. Il le propose pour exemple, afin d'animer de plus en plus les sujets du Roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

---

*Contrat de mariage de Pierre-Thomas Tarrieu de La Perrade et de Marie-Madeleine Jarret de Verchères.*

Pardevant le notaire garde-notes du Roy nostre Sire en la nouvelle france resident a villemarie isle de Montréal soussigné et tesmoins cy bas nommez, furent presents en personne pierre thomas, de tarrieu escuyer sieur de la perrade, Lieutenant d'une Compagnie des troupes du detachment de la marine entretenues par Sa majeste En ce païs, fils maieur de deffunt thomas de tarrieu escuyer Sieur de la nougueres vivant Enseigne dans le Regiment de Carignan et de dame marguerite Renée denis son Epouse ses pere et mere seigneur en partie de Ste anne D'une part,—

Et Damoiselle marie magdeleine, de jarret, fille majeure de deffunt françois de jaret vivant escuyer Sieur de verchères. Enseigne dans le dit Regiment de Carignan et de dame marie perrot son Epouse ses pere et mere D'autre part,—

Lesquelles parties de leur bongré et de L'avis agrement et Consentement de Leurs parents et amis de part et autre scavoit de la part du dit Sr de la perrade de messire Claude de Ramesny seigneur de bois fleurant et la gesse Chevalier de L'Ordre militaire de St Louis gouverneur pour Le Roy de la ville et gouver-